

Convention de subventionnement avec l'Observatoire des Territoires pour la mise en œuvre d'un SIG multi-thématique

Avenant à la convention du 26 octobre 2018

Entre :

Val de Loire Numérique, Syndicat mixte ouvert, ci-après désigné « le SMO », représenté par son Président, Monsieur Bernard PILLEFER, dûment habilité par la délibération en date du xxx,

Et :

L'Observatoire de l'économie et des territoires, ci-après désigné « l'Observatoire », représenté par son Président, Monsieur Maurice LEROY.

Article 1 : Objet de l'avenant

Val de Loire Numérique et l'Observatoire de l'économie et des territoires ont signé le 26 octobre 2018 une convention précisant les conditions d'attribution par le Syndicat mixte ouvert, d'une subvention de 29 600 € afin que l'Observatoire puisse mener à bien son projet de mettre en place un SIG multi-thématique intégrant à l'échelle du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire le domaine de l'aménagement numérique. Celui-ci prend notamment en compte les infrastructures concernées et leur déploiement tout en rendant compte des dynamiques à l'œuvre dans les territoires.

L'application WebSIG développée par l'Observatoire est devenue opérationnelle en fin d'année. Les services de Val de Loire Numérique ont pu mesurer la puissance de l'outil, qu'ils utilisent au quotidien, et l'intérêt qu'il présente pour leurs activités. Des fonctionnalités nouvelles, ont été imaginées de concert pour optimiser son caractère opérationnel et conforter sa performance. Elles sont précisées en annexe de cet avenant.

ARTICLE 2 : Modalités de versement de la participation du SMO

Val de Loire Numérique s'engage à verser une subvention de 29 000 €, au titre de 2019.

La subvention sera mandatée sur la base de la convention dûment signée. Son montant sera crédité au compte de l'Observatoire ouvert à la Caisse d'Epargne Loire-Centre, domiciliée à BLOIS, sous le numéro 14505 0002 08001229906 23, selon les règles comptables en vigueur.

ARTICLE 3 : Contrôle de l'utilisation de sa participation par le SMO

En complément des engagements de l'Observatoire précisés à l'Article 4 « Contrôle de l'utilisation de la subvention du SMO » de la convention, l'Observatoire s'engage également à transmettre au service instructeur de Val de Loire Numérique au plus tard le 30 juin 2020 le rapport du Conseil d'administration sur l'activité de l'Observatoire relative à l'année écoulée, ainsi que les comptes annuels du dernier exercice clos à cette date, certifiés par le commissaire aux comptes et le cas échéant par le Président ou le Trésorier de l'Observatoire.

ARTICLE 4 : Durée de la Convention - Résiliation - Remboursement

La durée de la convention, précisée dans l'Article 7 « Durée de la convention – Résiliation – Remboursement » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019. Les autres points de l'Article 7 restent inchangés.

ARTICLE 5 .Autres articles

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Fait en double exemplaire à Blois, le :

Pour	Pour
Le SMO Val de Loire Numérique	L'Observatoire de l'Economie et des Territoires
Le Président,	Le Président,
Bernard PILLEFER	Jean-Luc BROUTIN

ANNEXE n°1 : Présentation des évolutions du projet

Les précisions décrites dans l'annexe de convention du 26 octobre 2018 concernant le périmètre, l'entreposage des données, la mise en place de l'infrastructure WebSIG, la diffusion externe des données ainsi que le comité de pilotage restent inchangées.

Les travaux 2019 concernent :

Méthodologie / Gestion de projet / Assistance

- Administration des users (en consultation, édition ou administration), des droits d'accès aux données, des groupes de travail du portail.
- Configuration des droits cadastraux
- Définition des évolutions fonctionnelles et de contenus de l'application
- Mise à niveau du transfert de compétences vers les utilisateurs du SMO, dont consultation du cadastre
- Suivi de projet, réunions de travail
- Téléassistance auprès de l'équipe du SMO
- Création et fourniture de cartes statiques (secteurs des entreprises, intercommunalités et communes, carte A0 du réseau)

Production et sécurisation des outils

- Appui à l'exploitation et au contrôle des fichiers Gr@ce THD reçus du prestataire
- Intégration de la mise à jour des données et organisation de ces données dans la carte principale du WebSIG (DOE, téléphonie mobile, PIT Orange, ENEDIS, SRO, patrimoine SMO, ...)
- Appui technique à l'utilisation des données du pot commun et des référentiels dans le SIG bureautique QGIS (utilisé par le SMO en complément du WebSIG pour des tâches d'administration ou de rédaction cartographiques spécifiques).
- Maintenance des référentiels : flux IGN (cartes et photo aérienne), cadastre vectoriel (ajout de l'Indre-et-Loire)
- Intégration de nouvelles données sur : tourisme, activités économiques
- Développement d'une application pour les élus (pas encore mise en service au 31/08/19)
- Développement d'un outil permettant d'imprimer les cartes pdf avec le logo du SMO
- Mise à disposition d'un accès en mode admin au Portail cartographique de PILOTE41 permettant
 - Le chargement de données reçues pour validation
 - la réalisation de cartes sur mesure par les chargés d'affaire du SMO (filtrage et sélection des données à afficher, analyses thématiques, ...)
 - Le partage avec l'extérieur des cartes créées
 - l'export de données ou la transmission de flux vers l'extérieur
 - la création de cartes interactives pour les incorporer sur le site internet du SMO (newsletter)

Maintenance logicielle et matérielle

- Maintenance et évolution de l'application WebSIG : améliorations, débogages, nouvelles fonctionnalités
- Migration de l'outil AoB (1.1.6) du webSIG vers la dernière version (1.2) permettant d'étendre les fonctionnalités disponibles et d'améliorer les fonctions de consultation cadastrale
- Remplacement de l'hébergement des serveurs par un hébergement plus souple et plus robuste, toujours chez OVH (Gravelines France)

1. Budget prévisionnel du projet

	Montants
Coût prévisionnel	
Méthodologie / Gestion de projet / Assistance	6 000 €
Production et sécurisation des outils	25 000 €
Mise à disposition de l'outil / participation maintenance logicielle et matérielle	5 000 €
TOTAL	36 000 €
Recettes prévisionnelles	
- Subvention du SMO	29 000 €
- Autofinancement Observatoire	7 000 €
TOTAL	36 000 €